

1- Pour vous inscrire ...

- Présentez-vous au siège de l'association à Mortagne-au-Perche ou dans l'une de ses permanences (une fiche de préinscription sera à remplir)
- Un rendez-vous* avec une conseillère vous sera proposé pour faire le point sur votre situation professionnelle et vérifier que nous pouvons vous aider (une liste de documents sera à fournir).
- A la fin de cet entretien, nous déciderons ensemble de votre inscription

Quelques conseils ...

- Préparez votre rendez-vous* :
- Rassemblez la liste des documents demandés
 - Qu'est-ce que vous attendez de l'association ? Comment peut-on vous aider par rapport à votre situation ?
 - Quelles missions de travail êtes-vous prêt(e) à accepter ?
 - Qu'est-ce qui pose problème dans votre recherche d'emploi ?

2- Votre parcours dans l'association ...

-Nous vous proposons un parcours de retour à l'emploi comprenant :

- ✓ des entretiens individuels
- ✓ des missions de travail

- Il ne s'agit pas de chèque emploi services, l'association devient votre employeur, établit les bulletins de payes et vous verse votre salaire lorsque vous travaillez

- Vous pouvez cumuler vos missions de travail avec d'autres emplois (missions d'intérim, CESU, CDD ...)
- Pendant votre parcours, vous continuez à être inscrit à Pôle Emploi ou Mission Locale avec lesquelles nous travaillons en collaboration
- Vous n'avez pas de préavis à donner si vous retrouvez un emploi ou si vous rentrez en formation

3- Vos engagements ...

Après votre inscription ...

- A nous tenir informé de toutes modifications de votre situation (changement d'adresse ou téléphone, modifications des ressources, mobilité ...)

- A continuer vos démarches de recherche d'emploi

- A passer régulièrement à l'association ou dans ses antennes pour faire le point sur votre retour à l'emploi

Lors des missions de travail ...

- Accepter des missions de travail de courtes durées et plus ou moins régulières dans des domaines définis avec vous et en fonction de vos compétences

- De vous rendre chez le client le jour et l'heure prévus

- Venir chercher un contrat de travail et l'avoir avec vous lors de la mission

- Prévenir l'association et le client en cas d'empêchement pour effectuer la mission de travail

- A accepter les règles de l'association